



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Hippodrome de Grand River				
<b>Date</b>	Mercredi 20 juillet 2022	<b>Heure de départ</b>	18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Couvert (Temp. : 27 °C)	<b>Vent:</b>	27 km/h Sud-Ouest		
<b>État de la piste</b>	Rapide (Variante 0 s)				
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	6 JD	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	104
<b>Paris mutuels</b>	\$280,197				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
John Dorion	Scott Ksionzyk	Scott Walker (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Austin Sorrie a été autorisé à se retirer des Courses 5, 9 et 10.

La Décision #1805475 a été rendue au nom de Austin Sorrie qui a été trouvé coupable d'infraction à la règle de la CAJO #22.23.03(b) a fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable en conduisant le cheval, "Caseys Dragon", dans la Course 3, déroulée le 29 juin 2022 sur l'hippodrome Grand River. Deuxième infraction dans 12 mois. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$300 et une suspension de conduite de cinq jours consécutifs, à être purgée les 14, 15, 16, 17 et 18 juillet 2022.

La Décision #1805496 a été rendue au nom de Bruce Richardson qui a été trouvé coupable d'infraction à la règle de la CAJO #22.23.03(b) a fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable en conduisant le cheval, "Keepitinperspective", dans la Course 3, déroulée le 15 juillet 2022.

Première infraction. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200.00 – Suspension de conduite de trois jours, à être purgée les 24, 25 et 26 juillet 2022.

### **Courses :**

Course 1 – Reprise de départ. Le #7, "Ranger Rob", a subi un bris d'équipement avant le départ.

### **Inquiry**

Le #1, "Serenade Street", (MacDonald), arrivé en 4<sup>e</sup> position, a fait un bris d'allure allant vers le poteau de 1/2 mille. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/v0GIKKqYrhw>

Le #2, "Down The Fence", (Jones), a fait un bris d'allure avant le départ. Il a été inscrit sur la liste des juges et devra se qualifier pour les bris d'allure.

Course 2 – Examen de la course allant vers le poteau de ¼ de mille au sujet du bris d'allure survenu au #5, "Alla Prima", (Moore), arrivé en 5<sup>e</sup> position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – La caméra d'arrivée n'a pas fonctionné. Les juges se sont servis de l'angle fourni par la caméra panoramique. Rien à signaler à cet égard.

### **Réclamations :**

#### **Course 5**

"Cranberry Brie" (2), pour \$8,750, par les nouveaux propriétaires Michelle Bohrer, Dwayne Soullier et Bruce Goit, nouvel entraîneur Bruce Goit.

**Course 7**

“A J Knight” (2), pour \$8,500, par le nouveau propriétaire Felix Racing Stable, nouvelle entraîneuse Michele Bowen.

“Simon Said” (1), pour \$8,500, par les nouveaux propriétaires Michelle Bohrer et Bruce Goit, nouvel entraîneur Bruce Goit.